



**PRÉFÈTE  
DE RÉGION  
AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**APORA**  
ASSOCIATION RÉGIONALE DES ENTREPRISES  
POUR L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

## Campagne d'information et de prévention 2023 sur les "risques industriels majeurs"

**GUIDE**

# Les bons réflexes en cas d'accident

### 10 établissements concernés dans votre bassin

ARKEMA Jarrrie  
FRAMATOME  
INSTITUT LAUE LANGEVIN  
SOBEGAL  
STEPAN EUROPE

STMICROELECTRONICS  
SUEZ RR IWS  
TITANOBEL  
UMICORE SPECIALTY POWDERS FRANCE  
VENCOREX



Toutes les informations  
sont à retrouver sur le site  
[lesbonsreflexes.com](https://lesbonsreflexes.com)



# Oui

**vous êtes dans  
une zone à risques.**

Il existe plus de 120 établissements industriels dits "à risques majeurs" en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dont certains près de chez vous.

Engendrés par une production industrielle dont notre société a besoin, ces risques font l'objet de mesures drastiques pour éviter qu'un accident ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

**Alors, lisez cette brochure et soyez prêts !**



# Le mot de la Préfète

## Vous informer et vous protéger

**“**Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer.

Cette brochure (et ses compléments accessibles par QR code sur le site internet Les bons réflexes) vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d’alerte. N’en négligez pas la lecture, il en va de votre sécurité et de celle de vos proches, car le risque nul n’existe pas. Si un accident survient, vous devez être prêts à agir en respectant les consignes de sécurité. Celles-ci sont simples à appliquer et capitales pour la protection de tous.”

**Fabienne Buccio**, Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

---

## Pourquoi cette campagne ?

L’information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, les industriels sont tenus de sensibiliser les riverains à l’existence des risques, à leurs conséquences potentielles et aux bons réflexes à adopter en cas d’accident.

## Quelles sont les activités industrielles concernées ?

Il s’agit notamment d’établissements classés « Seveso », d’installations nucléaires de base (INB), de stockages souterrains ou d’infrastructures de transport de matières dangereuses et de certains laboratoires. Ils font l’objet d’un Plan particulier d’intervention (PPI) qui définit l’organisation des secours et les moyens d’intervention en cas d’accident.

## Quels sont les types de risques ?

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de substances toxiques ou radioactives.

## Pourquoi recevez-vous cette brochure ?

Votre commune de résidence est touchée par le périmètre PPI d’un ou plusieurs établissements à risques.

# Si vous recevez l'alerte, ayez les bons réflexes.



En cas de survenue d'un accident dans votre zone géographique, vous serez prévenu par une notification sur votre téléphone mobile (dispositif FR-Alert) et, dans la plupart des cas, par la sirène d'alerte. Ne paniquez pas, l'essentiel à savoir se trouve dans cette brochure.



*Il s'agit là des principaux moyens d'alerte, communs à tout le territoire. Pour savoir ce qui est prévu en complément dans votre zone d'habitation, contactez votre mairie !*

OUI



**ABRITÉZ-VOUS  
DANS LE BÂTIMENT  
LE PLUS PROCHE.**

Fermez portes, fenêtres et volets.



**RESTER  
À L'ÉCOUTE  
DES CONSIGNES.**

Écoutez la radio ou consultez  
les réseaux sociaux de votre préfecture.

NON



**N'ALLEZ PAS  
CHERCHER  
VOS ENFANTS  
À L'ÉCOLE.**

Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques.



**ÉVITEZ DE  
TÉLÉPHONER**

Vous laissez ainsi les réseaux disponibles  
pour les secours.

## FR-Alert, comment ça marche ?

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations, déclenché lors d'un accident industriel majeur, d'une catastrophe naturelle, d'un attentat... Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. En cas d'accident, vous recevrez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

## Et la sirène, elle ressemble à quoi ?

De nombreux sites sont équipés d'une sirène. Le son qu'elle émet en cas d'accident industriel majeur est caractérisé par une durée et des modulations spécifiques. Elle est testée en version courte le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à 12h par les sites équipés. Pour l'écouter, rendez-vous sur le site internet des Bons réflexes.



Écoutez  
la sirène  
en version  
complète



# Voilà

## ce que l'on fait pour réduire les risques.



Tout au long de l'année, pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité de tous et limiter les conséquences en cas d'accident.



### **EN SAVOIR +**

Pour connaître les mesures spécifiques prises par les établissements proches de chez vous : [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)

Pour connaître l'ensemble des risques de votre territoire : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Pour suivre l'actualité des contrôles des installations nucléaires de base et en savoir plus sur la distribution d'iode : [www.asn.fr](http://www.asn.fr)  
(rubrique L'ASN informe puis Situations d'urgence)



1

## Réduction des risques à la source

Les industriels réalisent des études de dangers pour recenser l'ensemble des risques et mettre en place les mesures permettant de les maîtriser. Ces études sont instruites par l'État, qui réalise des inspections au moins une fois par an et peut demander des mesures de sécurité complémentaires.

2

## Maîtrise de l'urbanisation

L'État et les collectivités organisent l'aménagement du territoire pour faire cohabiter au mieux activités industrielles et populations, et limiter les conséquences d'un éventuel accident.

3

## Préparation aux situations d'urgence

Les industriels et les pouvoirs publics élaborent des plans de secours, déclenchables en cas d'accident par les sites ou par la Préfecture selon l'étendue du sinistre. Ces plans sont régulièrement testés lors d'exercices.

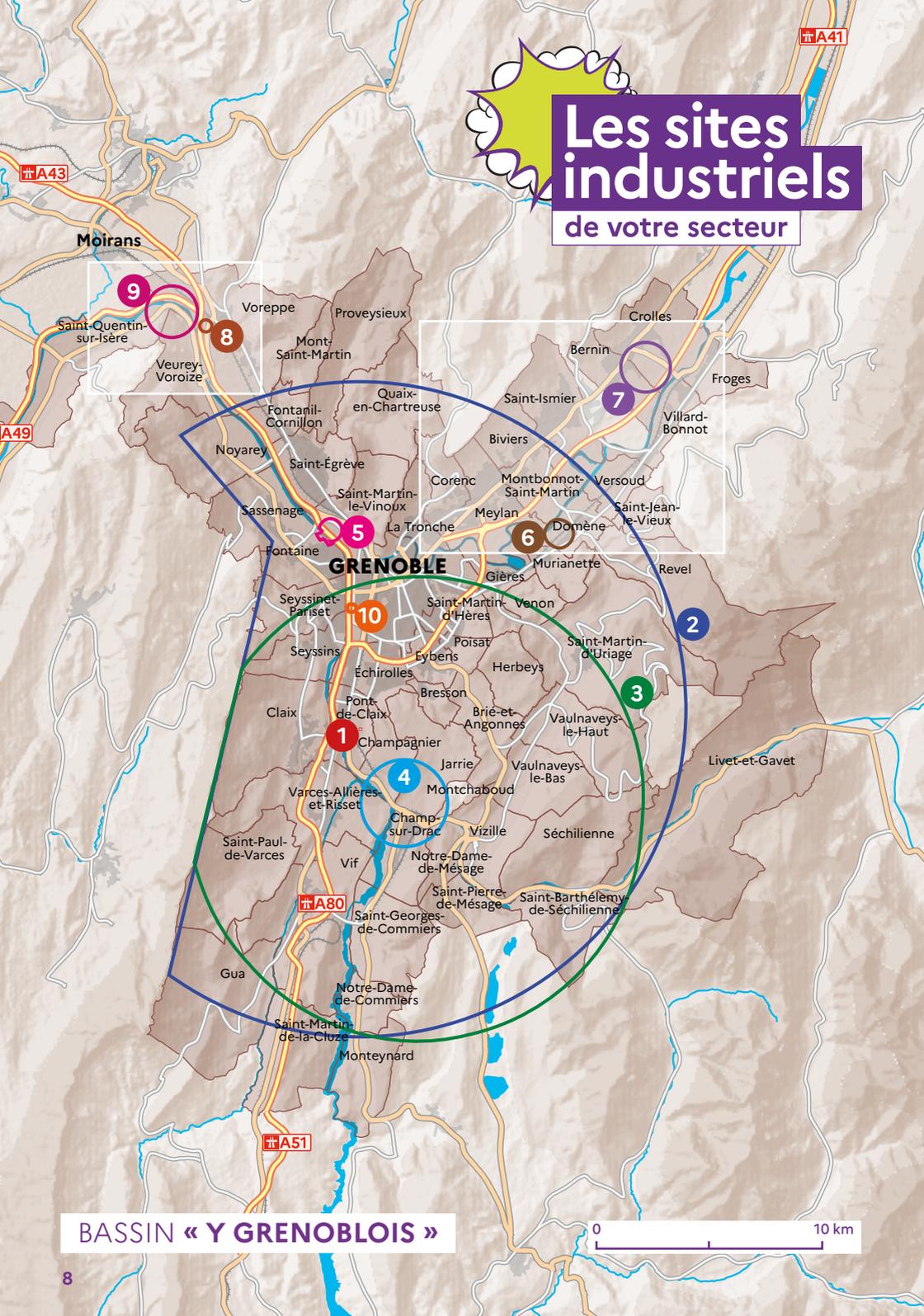
4

## L'information du public

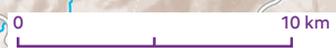
Une population informée des risques encourus et des bons réflexes à adopter en cas d'accident, c'est une population mieux protégée et qui facilitera les secours. C'est l'objet de cette campagne !

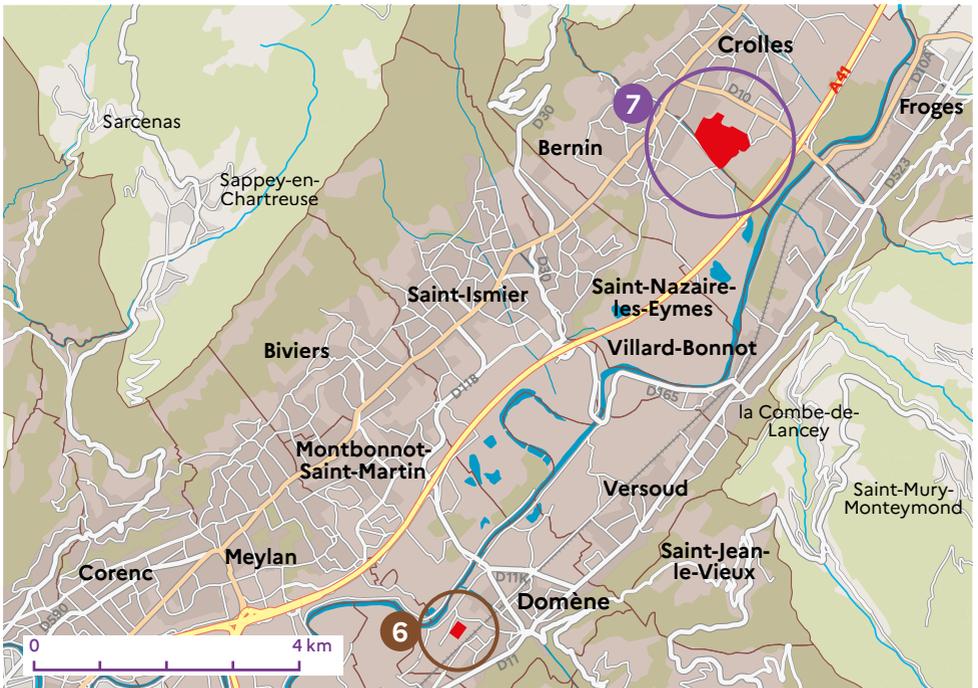
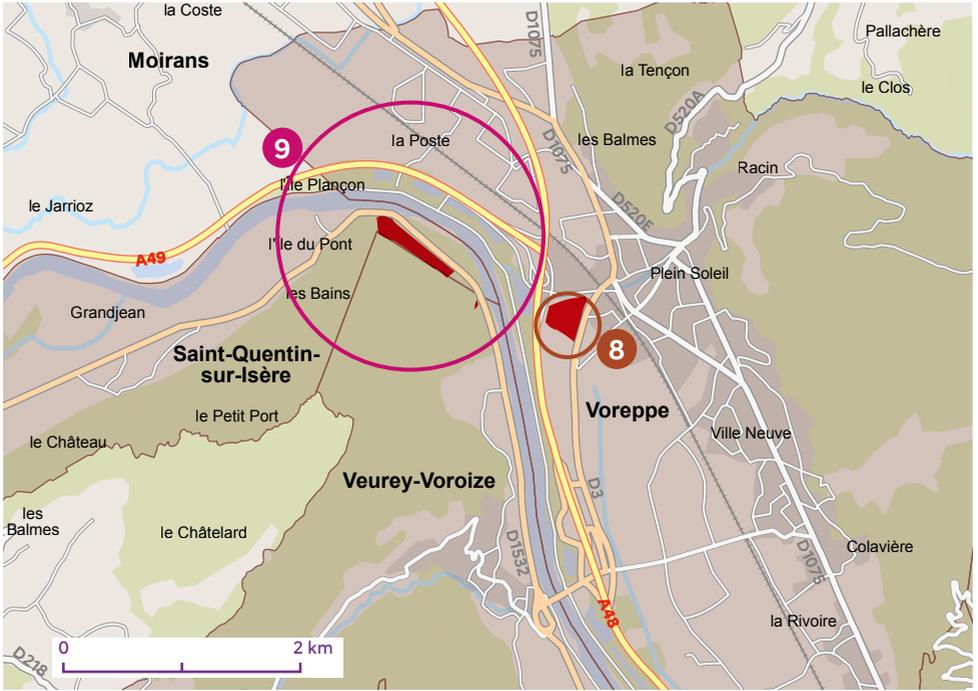


# Les sites industriels de votre secteur



BASSIN « Y GRENOBLOIS »



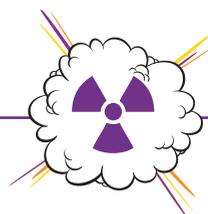


# Les entreprises concernées.

Entreprises	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Page
<b>1</b> SUEZ RR IWS	P Le-Pont-de-Claix		0 m	12
<b>2</b> VENCOREX	P Le-Pont-de-Claix		15000 m	12
<b>3</b> ARKEMA	Jarrie		10000 m	13
<b>4</b> FRAMATOME	Jarrie		2000 m	13
<b>5</b> INSTITUT LAUE LANGEVIN	Grenoble		500 m	13
<b>6</b> SOBEGAL	Domène		550 m	14
<b>7</b> ST MICROELECTRONICS	Crolles		1140 m	14
<b>8</b> STEPAN EUROPE	Voreppe		280 m	14
<b>9</b> TITANOBEL	Saint-Quentin-Sur-Isère		1109 m	15
<b>10</b> UMICORE SPECIALTY POWDERS FRANCE	Grenoble		190 m	15

P - Plateforme de votre secteur (Plateforme chimique du Pont-de-Claix)

## Informations spécifiques aux riverains des installations présentant un risque radioactif



### À quoi servent les comprimés d'iode ? Quelles sont les populations concernées ?

La prise d'iode stable (iodure de potassium), associée à la mise à l'abri, est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient intervenir en cas d'accident nucléaire.

Les comprimés sont distribués de façon préventive autour des installations présentant un risque radioactif (centrales nucléaires, réacteurs de recherche, installations de défense...), dans un rayon défini dans les plans PPI\* (variant de 500 m à 20 km).

Plus d'info ici : <https://vu.fr/fmyN> ou en flashant le QR code ci-contre



\* Le PPI (Plan particulier d'intervention) est élaboré par l'autorité administrative à partir des études de dangers remises par les exploitants. Il définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident industriel majeur.

# PLATEFORME CHIMIQUE DU PONT-DE-CLAIX

Rue Lavoisier  
38800 Le Pont-de-Claix  
[www.plateformechimiquedupontdeclaix.com](http://www.plateformechimiquedupontdeclaix.com)



ou allez sur  
[lesbonsreflexes.com/pf3](http://lesbonsreflexes.com/pf3)

## La plateforme aujourd'hui

Les sociétés présentes sur la plateforme chimique du Pont-de-Claix figurent parmi les principaux acteurs économiques de la région grenobloise.

Ses produits chimiques sont utilisés comme matières premières ou composants par des clients internationaux, pour des applications industrielles ou domestiques : hygiène et santé (traitement de l'eau, pharmacie, matériel médical...), automobile et transports, ameublement, électronique et téléphonie (peintures, vernis, revêtements, adhésifs hautes performances).

L'objectif des sociétés de la plateforme est d'assurer un développement durable de leurs activités, grâce à un haut niveau de compétences et de maîtrise de la sécurité.

## Moyens de secours

Le Plan d'opération interne (POI), opérationnel 24h/24, couvre l'ensemble des sociétés présentes et repose sur des moyens humains et matériels complémentaires. Ce POI est révisé régulièrement et fait l'objet de tests mensuels.

## Moyens humains

- Une organisation d'astreinte et des agents de sécurité, permettant d'assurer le premier niveau d'intervention (gestion des alertes, secours aux blessés, reconnaissance, extinction incendie...).
- Une compagnie de sapeurs-pompiers volontaires, spécialisée dans le risque chimique.
- 200 secouristes du travail, un service médical intégré.

## Moyens matériels

- Un système informatisé d'alerte aux gaz toxiques.
- Des véhicules d'intervention.
- Un protocole d'assistance mutuelle avec Arkema Jarrie.
- Un bassin de rétention des pollutions accidentelles.

## Actions de communication

- Publication annuelle des résultats en matière de sécurité et d'environnement.
- Site internet et réseaux sociaux.
- Visites d'usine, contacts réguliers avec la presse, rencontres avec les riverains, implication dans des organismes extérieurs, comme le SPPPY (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise), sensibilisation du milieu enseignant, partenariat avec l'IRMa (Institut des Risques Majeurs).
- Application de la démarche "communication à chaud" de France Chimie, qui vise à informer en cas d'incident, même mineur, sur les sites industriels.

# Les sites industriels de votre secteur.

## LES DIFFÉRENTS RISQUES : QUE SIGNIFIENT LES PICTOGRAMMES ?



### Risque d'explosion

**Effets :** Onde de choc (effet de surpression), projections de débris souvent accompagnées de dégagement de chaleur et de fumées.

**Conséquences possibles :** Traumatismes directs liés à l'onde de choc, blessures dues aux projections d'éclats et brûlures liées aux effets thermiques qu'une explosion peut créer.



### Risque d'incendie

**Effets :** Dégagement de chaleur (effet thermique) et de fumées (gaz) éventuellement toxiques.

**Conséquences possibles :** Brûlures, asphyxie et intoxication par les fumées.



### Risque écotoxique

**Effets :** Dispersion dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour les organismes vivants et leur écosystème.

**Conséquences possibles :** Les produits dangereux pour l'environnement aquatique représentent une menace pour les organismes (poissons, crustacés, algues) et peuvent provoquer la dégradation du milieu (faune et flore).



### Risque toxique

**Effets :** Dispersion dans l'air, dans l'eau ou les sols de produits dangereux pour la santé.

**Conséquences possibles :** Les produits toxiques sont dangereux pour la santé. Ils peuvent provoquer des nausées, des irritations des yeux, de la peau, atteintes des poumons ou plus généralement de l'organisme. Les émanations toxiques sont parfois inodores et incolores.



### Risque radioactif

**Effets :** Exposition à la radioactivité.

**Conséquences possibles :** Une exposition prolongée à la radioactivité peut affecter les cellules de l'organisme, avec des effets à plus ou moins long terme et des risques de cancers.

## SUEZ RR IWS LE PONT-DE-CLAIX

Plateforme chimique - Rue Lavoisier  
38800 Le Pont-de-Claix / Tél. 04 76 69 51 38  
shd-fran-pont.de.claix.rvf@suez.com

ou allez sur  
[lesbonsreflexes.com/13f](https://lesbonsreflexes.com/13f)



**Activités :** Incinération de déchets dangereux et non dangereux

**Réglementation :** L'arrêté préfectoral du 23 mars 2023 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2023



**Périmètre de la zone à risques (PPI) :** 0 m

**Les risques et leurs effets :** fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel

## VENCOREX

Rue Lavoisier - BP 16  
38801 Le Pont-de-Claix / Tél. 04 76 69 50 00  
communication@vencorex.com

ou allez sur  
[lesbonsreflexes.com/19j](https://lesbonsreflexes.com/19j)



**Activités :** Production de chlore, soude, hydrogène, isocyanates et ses dérivés

**Réglementation :** L'arrêté préfectoral du 10 mai 2016, ainsi que plusieurs arrêtés complémentaires, réglementent les activités du site / Les études de dangers de l'établissement sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



**Périmètre de la zone à risques (PPI) :** 15000 m

**Les risques et leurs effets :** fuite de produit toxique

# ARKEMA JARRIE

RN 85  
38560 Jarrie / Tél. 04 76 39 73 73

ou allez sur  
[lesbonsreflexes.com/19a](https://lesbonsreflexes.com/19a)



**Activités :** Fabrication de produits chimiques utilisés pour différents marchés industriels

**Réglementation :** L'arrêté préfectoral du 15 janvier 2007 modifié en 2021, ainsi que plusieurs arrêtés complémentaires réglementent les activités du site / Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2023



**Périmètre de la zone à risques (PPI) :** 10 000 m

**Les risques et leurs effets :** rupture de l'enveloppe d'un wagon de produit toxique

# FRAMATOME

291 route de l'électrochimie  
38560 Jarrie / Tél. 04 76 68 56 56  
[astreinte.direction.jarrie@areva.com](mailto:astreinte.direction.jarrie@areva.com)

ou allez sur  
[lesbonsreflexes.com/19b](https://lesbonsreflexes.com/19b)



**Activités :** Production d'éponges de zirconium, utilisées dans le secteur du nucléaire civil ; une partie de la production ainsi que certains produits dérivés sont vendus pour d'autres applications telles que l'aéronautique, le médical, l'optique et l'électronique

**Réglementation :** L'arrêté préfectoral du 31 août 2004 modifié en 2012 réglemente les activités du site / Les études de dangers sont mises à jour périodiquement et par atelier, la dernière datant de 2023

**Périmètre de la zone à risques (PPI) :** 2 000 m

**Les risques et leurs effets :** fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel



# INSTITUT LAUE LANGEVIN

71 avenue des Martyrs - CS 20156  
38042 Grenoble / Tél. 04 76 20 72 72  
[reacteur@ill.eu](mailto:reacteur@ill.eu)

ou allez sur  
[lesbonsreflexes.com/19c](https://lesbonsreflexes.com/19c)



**Activités :** Fourniture aux scientifiques de faisceaux de neutrons extrêmement brillants, alimentant quelques 40 instruments de très haute technologie

**Réglementation :** Le Réacteur à Haut Flux a été créé par décret du 19 juin 1969 / Une nouvelle autorisation a été donnée par décret du 5 décembre 1994 / L'arrêté du 3 août 2007, modifié en 2017, autorise l'ILL à poursuivre les prélèvements et les rejets d'effluents liquides et gazeux pour l'exploitation du site de Grenoble

**Périmètre de la zone à risques (PPI) :** 500 m

**Les risques et leurs effets :** fusion à l'air du cœur du réacteur avec rejets radioactifs



## SOBEGAL

Z.I. de l'Industrie  
38420 Domène / Tél. 04 76 77 14 90  
hse@antargaz.com

ou allez sur  
[lesbonsreflexes.com/19d](https://lesbonsreflexes.com/19d)



**Activités :** Réception, stockage et distribution de GPL (propane) pour utilisations domestiques ou industrielles

**Réglementation :** L'arrêté préfectoral du 10 novembre 1992 modifié en 2015 et 2022 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



**Périmètre de la zone à risques (PPI) :** 550 m

**Les risques et leurs effets :** explosion d'un nuage de gaz, jet enflammé ou explosion d'une capacité. Effets thermiques et de suppression

## STMICROELECTRONICS

850 rue Jean Monnet  
38926 Crolles / Tél. 04 76 92 60 00

ou allez sur  
[lesbonsreflexes.com/19e](https://lesbonsreflexes.com/19e)



**Activités :** Recherche et développement de procédés et d'outils de conception de circuits intégrés haute technologie ; fabrication de puces semi-conducteur hautement intégrées sur plaquette de silicium de 200 mm et 300 mm

**Réglementation :** L'arrêté préfectoral du 20 mai 2016 réglemente les activités du site / L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2021



**Périmètre de la zone à risques (PPI) :** 1 140 m

**Les risques et leurs effets :** fuite de capacité de gaz toxique

## STEPAN EUROPE

Chemin Jongkind CS20127  
38340 Voreppe / Tél. 04 76 50 51 00

ou allez sur  
[lesbonsreflexes.com/19f](https://lesbonsreflexes.com/19f)



**Activités :** Fabrication de produits tensio-actifs et de spécialités mis en œuvre sur de nombreux marchés : adoucissants textiles, cosmétiques, traitement de l'eau, additifs pétroliers, émulsifiants...

**Réglementation :** L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2008 modifié et complété en 2018 réglemente les activités du site / Les études de dangers sont mises à jour périodiquement, la dernière datant de 2022



**Périmètre de la zone à risques (PPI) :** 280 m

**Les risques et leurs effets :** fuite d'un produit toxique au niveau d'un équipement industriel



# TITANOBEL

296 rue de la Béalière - ZA Actipole - Activillage Saint-Jean  
38113 Veurey-Voroize / Tél. 04 76 53 92 85  
echailon@titanobel.com

ou allez sur  
[lesbonsreflexes.com/19h](https://lesbonsreflexes.com/19h)

**Activités :** Stockage souterrain de produits explosifs

**Réglementation :** L'arrêté préfectoral du 8 novembre 2011 modifié en 2022 réglemente les activités du site /  
L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2021



**Périmètre de la zone à risques (PPI) :** 1109 m

**Les risques et leurs effets :** explosion du camion de réapprovisionnement

---

# UMICORE SPECIALTY POWDERS FRANCE

54 Avenue Rhin et Danube  
38100 Grenoble / Tél. 04 76 70 54 54  
toolmaterials@eu.umicore.com

ou allez sur  
[lesbonsreflexes.com/19i](https://lesbonsreflexes.com/19i)



**Activités :** Production de poudres métalliques pour la fabrication d'outils diamantés

**Réglementation :** L'arrêté préfectoral du 20 juillet 2005 modifié en 2021 réglemente les activités du site /  
L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2018



**Périmètre de la zone à risques (PPI) :** 190 m

**Les risques et leurs effets :** déversement d'un liquide générant des vapeurs toxiques

---

# Tout

## sur le site internet

### lesbonsreflexes.com

À tout moment, retrouvez les informations utiles sur les risques industriels dans votre région et la conduite à tenir en cas d'alerte.

La liste des établissements concernés, filtrable par localité

Une page détaillée pour chacun

Les différents types de risques existants



Les moyens d'alerte et les consignes à appliquer

Des conseils pour bien se préparer

Des actualités sur les risques

Les mesures prises pour les réduire